



## CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RÉGION BRETAGNE

### Gouvernance de la mer et du littoral : question de la maritimité de la Bretagne Motion de la CCI de région Bretagne réunie en Assemblée générale du 24 juin 2011

La vocation maritime de la Bretagne est une évidence : première région maritime française, représentant un tiers du littoral français avec plus de 2.700 km de côte, la Bretagne est de prime abord souvent qualifiée par son rapport à la mer, au littoral et aux emplois qu'il soutient. Pêche, transport maritime, construction et réparation navale, nautisme, énergies marines renouvelables, tourisme sont en effet autant de secteurs qui caractérisent notre région et qui contribuent à son développement économique. Le Pôle Mer Bretagne, labellisé de vocation mondiale, concentre de nombreux projets d'innovation liés à la navigation, à l'écologie marine et aux valorisations des milieux marins.

A l'échelle régionale, l'ensemble des pouvoirs publics a su depuis plusieurs années valoriser cette façade maritime, au sein d'une instance originale d'échange et de concertation : la Conférence régionale de la Mer et du Littoral, réunissant Etat, Région et acteurs économiques et des territoires ; elle a montré sa capacité à favoriser des prises de positions et des projets communs, intégrant les attentes de toutes les parties. Le dernier exemple en est la détermination des zones d'implantation de l'éolien offshore.

Et pourtant, de récentes décisions de l'Etat constituent de véritables **dénis de maritimité portés à la Bretagne**.

- **Il y a deux ans, le Gouvernement prenait la décision de transférer le siège de l'administration des affaires maritimes de Rennes à Nantes** alors que l'histoire et la géographie auraient dû imposer le site de Brest où se trouvent déjà les services du Préfet maritime chargés de l'action de l'Etat en mer, en particulier pour la façade Atlantique.

- Par ailleurs **une réorganisation géographique des formations maritimes** risque de faire perdre à nos lycées maritimes une partie de leurs sections et donc 15 à 20% de leurs élèves, ce qui constitue une menace importante sur l'enseignement maritime en Bretagne. Les restructurations des écoles de marine marchande s'opèrent également au détriment de la Bretagne.

- Enfin, **le décret n° 2011-492<sup>1</sup>** relatif au *plan d'action pour le milieu marin*, publié le 5 mai dernier engendre une séparation en 3 de la Bretagne maritime comme suit :

- la Bretagne Nord est sous l'autorité conjointe du Préfet maritime de Cherbourg et du Préfet de la région de Haute-Normandie (c'est-à-dire Rouen)
- la Bretagne Sud est sous l'autorité conjointe du Préfet maritime de Brest et du Préfet de la Région Pays de la Loire
- La Bretagne « mer celtique » (au cœur de la mer d'Iroise) est quant à elle sous l'autorité du Préfet maritime de Brest et du Préfet de la Région Pays de la Loire.

Le Préfet de la région Bretagne ne dispose en conséquence pas de cette responsabilité de Préfet coordonnateur.

<sup>1</sup> Ce décret traduit dans le droit français la directive cadre « stratégie pour le milieu marin » en prévoyant l'élaboration et la mise en œuvre, à l'échelle de sous-régions marines, de plans d'actions pour le milieu marin. Ces plans d'actions relèvent de la compétence de préfets coordonnateurs.



---

## CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RÉGION BRETAGNE

---

Au moment où se dessinent de nouveaux projets bretons dans la valorisation de la mer dans les domaines de l'énergie (éolien offshore, hydroliennes,...), des transports (autoroutes maritimes), des usages nouveaux des algues, les centres décisionnels de l'Etat liés au milieu marin sont transférés dans d'autres régions, alors que l'appui et l'expertise de ces services, en concertation étroite avec les institutions régionales, est nécessaire à leur mise en œuvre.

Alors que le Président du Conseil régional Jean-Yves Le Drian et les membres du CESER de Bretagne se sont émus de cette dernière décision qu'ils jugent incohérente **au regard du poids et des enjeux maritimes de la Bretagne**, la CCI de région Bretagne, réunie en Assemblée générale le 24 juin 2011 s'associe à son tour à leurs récentes prises de positions<sup>2</sup> et estime que l'éparpillement des lieux de prises de décision (Rouen, Cherbourg, Brest et Nantes) ira à l'encontre de la préservation du milieu marin, de ses spécificités et des caractéristiques propres à notre région.

En conséquence, elle **préconise que l'avenir maritime de la Bretagne soit décidé dans une proximité territoriale à même de favoriser la cohérence entre les projets menés à l'échelle locale et la stratégie nationale pour la mer et le littoral.**

---

<sup>2</sup> Intervention de Jean-Yves LE DRIAN lors de la session du Conseil régional des 24 et 25 mai 2011 et vœu du CESER de Bretagne « pour une gouvernance renouvelée de la Mer et du littoral » adopté en session du 14 juin 2011.